

● (2120)

Selon le catalogue 68-205 de Statistique Canada, sous le titre suivant «Chiffres estimatifs des dépenses nationales brutes des provinces, pour l'année financière terminée le 31 mars 1973» on peut lire ceci: Terre-Neuve, 551.8 millions; Île-du-Prince-Édouard, 109.6 millions; Nouvelle-Écosse, 613.4 millions; Nouveau-Brunswick, 569.3 millions, et le reste. Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, le chiffre est de 103.2 millions et dans le cas du Yukon, de 36.5 millions. Cela nous donne une idée du montant considérable dépensé pour les services professionnels et les services de conseils en comparaison de ce que les provinces dépensent pour financer en grande partie l'ensemble des activités de leurs gouvernements.

L'opposition à l'égard des \$5,665,000 dépensés pour les services professionnels et spéciaux est bien fondée selon moi, et si l'on en soustrayait un million de dollars, il resterait encore suffisamment d'argent pour les services des experts-conseils et ce million pourrait être affecté à la mise en valeur de projets ou encore à des fins sociales, par exemple pour améliorer la situation des mineurs à la retraite, sous l'emprise de DEVCO. Le ministre nous a dit à diverses reprises qu'il savait se montrer réceptif aux suggestions et commentaires concernant la politique de son ministère. Il s'est sans doute donné beaucoup de peine pour se renseigner auprès des provinces et autres parties intéressées sur les diverses formules qu'il y aurait lieu d'appliquer pour que le programme du ministère de l'Expansion économique régionale soit plus facile à mettre en œuvre, plus efficace et plus avantageux dans l'ensemble.

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, faire les remarques suivantes et j'espère que le gouvernement et le ministre vont en tenir compte. Il est temps, par exemple, que le ministère de l'Expansion économique régionale intervienne dans le Nord. Il y aurait lieu de mettre un terme à l'hégémonie du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans le Nord de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Il est temps que l'on crée une petite section du ministère de l'Expansion économique régionale, qui serait responsable du Nord de notre pays, en mettant particulièrement l'accent sur la création de régions de développement au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il faudrait accorder une importance particulière à la gestion des ressources, aux transports dans le Nord et à la mise en valeur de l'esprit d'initiative des autochtones. Il faudrait réviser le statut des Sociétés de la Couronne fédérales et provinciales. On devrait envisager, au moins à titre temporaire, de cesser de créer de nouvelles sociétés, comme la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador, la *Metropolitan Area Growth Investments Limited* et autres entreprises semblables dans nos provinces. Les organismes de ce genre peuvent se révéler trop politiques et il faudrait procéder à une évaluation avant que de nouvelles sociétés soient créées.

En même temps, il faudrait améliorer les organismes déjà existants et les conseils connexes, nommer rapidement les cadres et les autres membres du personnel nécessaire, et explorer toutes les possibilités afin d'évaluer réellement la valeur de ces sociétés le plus tôt possible. En ce qui concerne la réorganisation du ministère, j'aimerais indiquer au ministre, avec tout le respect que je lui dois, qu'il est de toute évidence nécessaire de procéder à une nouvelle réorganisation. Le ministre a déclaré publiquement qu'il ne s'attend pas à avoir de mal à obtenir ce genre de collaboration de la part des ministères connexes,

Prévisions budgétaires

comme les Transports, l'Industrie et le Commerce, les Travaux publics et ainsi de suite, dont les activités sont nécessairement en rapport avec celles du ministère de l'Expansion économique régionale. Dans ces conditions, le ministre et le gouvernement devraient prendre des mesures immédiates pour créer un organisme interministériel et déterminer et activer les procédures afin que ces ministères connexes puissent travailler avec le ministère de l'Expansion économique régionale, coordonner leurs efforts et se concentrer en particulier sur l'expansion économique régionale sans perdre de temps.

On pourrait également envisager de réorganiser le ministère en créant une section nationale des transports et une section nationale des municipalités s'occupant des problèmes de notre troisième niveau de gouvernement, les municipalités, pour ce qui est de l'expansion économique régionale. Il serait peut-être bon de créer également une section régionale de la participation spéculative afin de faire plus attention aux besoins des industries en expansion et des opérations financières que cela comporte. Les représentants de la Société d'expansion du Nord de l'Ontario ont certes montré les défauts de la coordination entre le ministère de l'Expansion économique régionale et la société. Une des raisons principales du conflit est l'interdiction émise par le ministère contre ce qu'on appelle «l'entassement». Je ne vois pas pourquoi, pour des projets d'expansion valables on devrait choisir entre l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale et l'aide provinciale. Il me semble que si un projet est suffisamment valable, il n'y a aucune raison pour que l'on ne puisse pas accepter l'aide des organismes d'expansion provinciaux ainsi que celle du ministère de l'Expansion économique régionale.

En ce qui concerne l'expansion rurale, le gouvernement devrait à mon avis envisager de consolider, dans certaines régions, le FODER, le rétablissement agricole des Prairies, l'ARDA et établir un nouveau programme pour les régions rurales et agricoles. On devrait surtout insister sur l'élargissement de l'aide offerte par le FODER, surtout pour des régions comme le Nord de l'Ontario, le centre de la Nouvelle-Écosse, le Cap Breton et le centre de la Colombie-Britannique. J'affirme que, si l'on établit l'infrastructure nécessaire et si la région est rendue suffisamment attrayante du point de vue résidentiel, les entreprises de services et finalement les entreprises de fabrication suivront sans que l'on accorde nécessairement d'importantes subventions d'encouragement à l'industrie.

Le ministère de l'Expansion économique régionale doit certes poursuivre l'expérience des subventions stimulant l'industrie, mais il faudrait qu'il accorde plus d'importance à la création d'un climat attrayant pour l'industrie. Le ministère devrait s'occuper d'évaluer et d'étudier la possibilité d'établir une infrastructure dans les régions à faible croissance et, avec les provinces, faciliter cette expansion en collaboration avec tous les ministères et organismes gouvernementaux qui ont la juridiction dans ces régions, comme le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Travaux publics, le ministère des Transports, etc., déjà mentionnés.

Il semble évident qu'il devrait y avoir des rapports plus suivis entre les provinces et le gouvernement fédéral à cet égard et au moins un responsable de la poursuite des consultations entre le ministère de l'Expansion économique régionale et toutes les provinces où s'exerce l'activité de ce ministère, afin d'éviter ces tours interminables de consultations et d'études et de jeu de balle entre les gouvernements fédéral et provinciaux.